

Le 4 février 2013.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 4 février 2013, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Lise Nolette, Nicole Côté, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme France Mc Sween ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Guy Hudon et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté, avec quelques ajouts.

Les élus ayant tous reçu une copie du dernier procès-verbal préalablement à la tenue de la présente, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Nous avons reçu :	taxes	3 718,66	internet	1 001,00
	Salle	360,00	politique fam.	6 000,00
	Permis	20,00	mutation	1 474,29
	Livre cent.	25,00		

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de payer les factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

MRC Arthabaska	1 ^{er} versement quote-part	9 662,00 \$
Coop. Bois-Francs	garage	682,09
....	caserne	329,58
....	diesel	3 366,67
Buropro	encre + caisse papier	160,13
Charest International	camion d'hiver	737,23
Laboratoires d'analyses S.M.		128,77
René Poisson		152,28
Ass. chefs incendie	cotisation	252,95
Picar inc.	usine	428,86
MRC Arthabaska	licence microsoft	204,63
Christiane leblanc		1 615,68
Receveur général Canada		705,20
Mario St-Cyr	loc. mach. janv.	500,00
....	all. dép	400,00
Noël Côté	all. dép. cell. bureau	290,00
Gilles Leblanc	c.c. janv.	100,00
Régie inter sanitaire des Hameaux		1 937,17
Richard Labonté	remplacement eau potable	450,00
Marius Marcoux	réparation éclairage public	285,38
Rogers		59,96
France Mc Sween	ampoules c.c.	23,22
Télébec	usine	180,18
Essor Assurances	corr. augmentation valeur bâtiments	471,97
Le Pro du CB	radios, tel que soumission	3 834,54
Postes Canada	300 timbres	217,30
RC Novation	internet	344,93
Réseau Mobilité Plus		88,94
Buropro	livre bibliothèque	26,20
Postes Canada	circulaires	79,13
Centre de l'Auto	camion d'hiver	1 468,11
Croteau Électrique	terrain de jeux + c.c.	327,28

René Poisson	4 batteries service incendie	576,48
Schéma couverture de risques (2 personnes)		285,00
Pratique pompiers janvier, 9 pers. x 42h x 12,75\$/h		535,50
4 sorties pompiers Chesterville		1 946,16
Coop. Ham-Nord	aqueduc	15,26
....	terrain de jeux	71,24
....	garage	26,39
....	c.c.	12,59
Chargées de projet (2)		559,95
Gesterra	vidange janvier	596,58
....	récupération janvier	190,57
Vic Mini Moteur	souffleur patinoire	136,71
Sogetel	c.c.	70,91
....	bureau	136,20
....	internet	574,87
Hydro Québec	éclairage public	189,55
Corp. Gestion rivières	don	750,00
Reçus de charité pour 2012		17 515,00
Postes Canada	100 timbres	72,43
	Total	<u>53 840,74 \$</u>

Salaire des employés : 3 018,62 \$

Règlement numéro 348, décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux, pour l'année 2013.

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender le règlement numéro 330, adopté le 6 février 2012.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par M. Guy Hudon le 3 décembre 2012.

ATTENDU qu'un avis public de la présentation du présent règlement a été donné au moins vingt-et-un (21) jours avant l'adoption dudit règlement.

ATTENDU que le règlement propose un traitement (rémunération + allocation de dépenses) pour le maire de 7 050 \$ et de 2 350 \$ pour chacun des conseillers en 2013.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Hudon
Secondé par M. Pascal Paquette
Et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 348 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Pour l'année 2013, la rémunération du maire sera de 4 700 \$ et celle de chacun des conseillers de 1 566,66 \$.

ARTICLE 2

Une allocation de dépenses de 2 350 \$ sera versée au maire et de 783,34 \$ à chacun des conseillers.

ARTICLE 3

Le règlement prévoit que la rémunération du maire et de chacun des conseillers sera révisée annuellement au début de l'exercice financier.

ARTICLE 4

La rémunération et l'allocation de dépenses décrétées selon ce règlement seront versées à tous les 3 mois, soit en mars, juin, septembre et décembre, lors de la séance du conseil.

ARTICLE 5

Chaque membre du conseil peut recevoir un remboursement des dépenses réellement encourues

pour le compte de la municipalité, avec l'autorisation préalable du conseil et sur présentation de pièces justificatives, sauf pour les déplacements avec leur véhicule personnel dont la course est inférieure à 100 km.

ARTICLE 6

Le maire n'est pas tenu d'obtenir l'autorisation mentionnée à l'article 5, pourvu que la dépense s'insère dans l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 7

L'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile de l'élu est de 0,45 \$/km.

ARTICLE 8

La municipalité remboursera les frais de repas et/ou gîte selon les coûts réels. Toutefois, les sommes maximales admissibles pour les frais de repas y compris taxes et pourboires sont les suivants :

a)	déjeuner	10,00 \$
b)	dîner	15,00 \$
c)	souper	15,00 \$

ARTICLE 9

Le présent règlement est rétroactif au 1^{er} janvier de l'année en cours.

ARTICLE 10

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur.

ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur dès sa publication.

Adopté après lecture faite ce 4 février 2013.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
directrice générale et sec. très.

01-02-13 ADHÉSION ROULI-BUS

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham adhère au service au transport adapté Rouli-Bus pour l'année 2013, incluant notre contribution financière au montant de 1 187 \$.

02-02-13 NOUVELLE PAPETERIE/LOGO MRC

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire refaire notre papier à lettres et de nouvelles enveloppes avec le nouveau logo de la MRC «briller par son panorama», chez Imprimerie Hébert, au coût de 235 \$ pour les enveloppes (1000) et 60 \$ pour la sur-impression de notre papier (600).

03-02-13 RENCONTRE SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription et le déplacement de la directrice générale et du chef pompier à une formation sur la sécurité civile à Victoriaville, le 14 février, au coût de 210 \$ par personne.

04-02-13 FORMATION GMA

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription et le déplacement de la directrice générale à une formation de l'ADMQ pour son titre de g.m.a. à Victoriaville le 6 février, au coût de 310 \$.

05-02-13 FERMETURE DE RUE

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture de la rue Lapointe et une partie de la rue Principale, lors de l'activité de course de boîte à savon le 23 juin, durant la journée jusqu'à environ 20 heures. Mettre des indications et avertir la Sûreté du Québec également.

06-02-13 CONTRAT REMPLACEMENT USINE D'EAU POTABLE

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signer une entente avec M. Richard Labonté de St-Norbert, pour le remplacement à l'usine d'eau potable en cas de vacances ou d'incapacité d'agir de notre inspecteur, incluant un tarif d'heures minimum et de kilométrage.

Rencontre annuelle de notre nouvelle avocate, Me Mélanie Pelletier de Monty Coulombe, on lui proposera la date du 5 mars à 19 heures. Rappeler les élus pour la confirmation.

Action prévention incendie dans la municipalité avec le préventionniste de Victoriaville, attendre d'en parler avec notre chef pompier.

Information de la MRC sur les demandes de déboisement des particuliers.

07-02-13 DEMANDE DE RÉOLUTION DU REGROUPEMENT DES SANS EMPLOI

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une résolution pour appuyer le regroupement des sans emploi, concernant les dispositions contenues dans la Loi C38, portant sur la réforme d'assurance-emploi canadien.

Mme Mc Sween informe le conseil de la tenue de la marche des maires, le 14 mars prochain à Victoriaville, tous les élus sont les bienvenus, conférence au Luxor de 9h à 10h, dans le cadre du Défi 5/30.

Nous avons reçu l'information concernant la richesse foncière des municipalités en fonction des services incendies en date du 1^{er} janvier 2013, peut être utile dans le cadre de négociation future.

Information de Gesterra concernant la gestion des matières organiques (implantation du bac brun) : Mme Mc Sween a demandé une rencontre avec M. Robert Béliveau à ce sujet.

Toiture de la patinoire : retour en mars ou avril, quand nous aurons les soumissions.

08-02-13 INGÉNIEUR POUR LA TAXE D'ACCISE

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner un mandat à M. David Lafontaine, technicien chez la firme d'ingénierie BPR de Trois-Rivières, pour assister la municipalité dans l'élaboration de notre programmation de travaux pour bénéficier de la contribution gouvernementale au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), au coût de 3000 \$ plus taxes.

09-02-13 SERVICE INCENDIE RANG 10

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer la Régie des 3 Monts que Cauca sera averti qu'ils seront en entraide pour le secteur du rang 10 à la limite de Notre-Dame-de-Ham et de Ham-Nord, pour la propriété de Jasmino Sirop Inc, au numéro civique 35, propriété de M. Jasmin Vigneault et Mme Kathie Provencher.

10-02-13 COMMANDE DE CHÈQUES

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de commander 1 000 chèques chez les Produits NEBS, au coût de 700 \$.

11-02-13 PROJET DE CIRCUIT HISTORIQUE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Madame Geneviève Boutin, chargée de projet, à réaliser le projet de circuit historique pour la municipalité, au moyen d'une vingtaine d'heures en temps et d'un budget de 1 150 \$, tel que présenté au conseil.

Avis de motion est donné par M. Guy Hudon pour faire le règlement numéro 349 pour un amendement au zonage concernant les remises, les bâtiments secondaires, les chalets dans les secteurs de 20 hectares.

12-02-13 **COMMANDITE CORP. GESTION DES RIVIÈRES**

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une commandite de 750 \$ à la Corp. Gestion des rivières, pour le reportage de RDS sur la rivière Nicolet à l'été 2012, tel que déjà discuté.

13-02-13 **REMISE NORMAND PAQUETTE**

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, Mme Allard et M. Paquette s'étant abstenus, d'informer M. Normand Paquette que le conseil tolère l'implantation de sa remise dans la marge avant pour l'instant, jusqu'à la prochaine modification de notre règlement de zonage, où nous pourrions changer la localisation des remises dans une marge différente dans certains secteurs de la municipalité.

14-02-13 **DONS DE CHARITÉ**

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire des reçus de charité pour les personnes qui ont travaillé bénévolement à la Coop au début, avant son ouverture, au printemps 2012.

15-02-13 **RENCONTRE DES DG/MRC ARTHABASKA**

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription et le déplacement de la directrice générale à une rencontre avec la MRC à St-Louis de Blandford, le 26 mars prochain. C'est gratuit.

16-02-13 **TAXES COOP DE SOLIDARITÉ**

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité n'exigera pas le paiement des taxes municipales de la Coop, à titre de soutien à l'entreprise.

On demande le changement du tapis de la table de billard, le conseil n'est pas d'accord et le comité récréatif non plus, M. Guy Hudon en parlera aux membres de l'Age d'or qui l'utilisent à chaque semaine.

Concernant le déplacement de la table de billard, on s'en occupe avant de vernir le plancher, mais on ne devrait pas la mettre dans la véranda.

Pour les Jeudis en chansons, on transmet l'information aux chargées de projet pour l'inscription.

17-02-13 **STORES DANS LA VÉRANDA**

Suite aux demandes de prix par Mme Mc Sween, il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de stores pour mettre dans la véranda chez le Marché du store, au coût de 1 675 \$ plus taxes.

Campagne de promotion MRC : annoncer nos bons coups.

Suggestion de la sécurité publique : ils ont établi un cartable pour les points d'eau, on pourra s'en servir et le compléter quand on aura fait nos installations.

Renseignement sur la fluoration de l'eau potable.

Il y aura une rencontre avec l'architecte pour le projet du garage municipal, à suivre.

Le maire par la signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20 h 40).

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard
Seconder par M. Guy Hudon

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et sec. très.

